

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 6 JANVIER 2014 A 20 HEURES 30.**

002

Présidente : Mme Devaux

Présents : Mme Devaux, Mr Lefèvre, Mr Bigot, Mr Brunet, Mr Jouselain, Mr Taugourdeau, Mr Lemaître, Mme Pontouis, Mme Cochet, Mr Guillet, Mr Thegner, Mme Lemoine, Mr Chessé. Mr Hamon, Mr Boussin.

Convocations expédiées le : 31/12/2013

Compte-rendu affiché le : 13/01/2014

. Approbation du Compte-rendu de la dernière réunion à l'unanimité. La date de la galette pour les Anciens est fixée au 28/01/2014 et non pas au 18/01/2014.

DOSSIER D'ARRÊT DE PROJET DU SCOT DU GRAND SAUMUROIS :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du dossier d'arrêt de projet du SCOT (schéma de Cohérence Territoriale) du Grand Saumurois ainsi que le bilan de la concertation et le document d'aménagement commercial.

Le Conseil Municipal a 3 mois pour donner son avis sur ce projet. A cette fin, Madame le Maire invite donc l'ensemble des conseillers à consulter ce dossier soit en Mairie sur papier, soit sur Internet sur le site <http://www.scot-saumurois.com/p63,le-scot-en-revision?PHPSESSID=ba2218fbf40313d4268b95c45a3abbc6> ou sur le CD envoyé avec le dossier.

INDEMNITÉ DE CONSEIL & BUDGET POUR LE NOUVEAU RECEVEUR MUNICIPAL

Suite au changement de receveur municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. **DÉCIDE de reconduire les indemnités : conseil et confection de budget à Madame Cécile LEHEC, nouveau receveur municipal, pour l'année 2013, selon les mêmes bases que précédemment,** mais réservant sa décision pour 2014 suivant la décision de la nouvelle municipalité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LA MISE A DISPOSITION DE L'ETAT POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU DROIT DES SOLS :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention de mise à disposition de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du droit des sols, signée en 2010, est arrivée à échéance le 1^{er} octobre dernier.

Cette convention déléguait aux communes l'instruction des actes simples à savoir les permis de démolir, les Certificat d'Urbanisme de simple information, les Déclarations Préalables sur les clôtures et les Déclarations préalables simples ne créant pas de surface hors œuvre brute.

Cette convention ayant donné satisfaction et ayant notamment un impact positif sur les délais de traitement des dossiers pour les pétitionnaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. **DÉCIDE de renouveler cette convention de mise à disposition des Services de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du droit des sols, pour une durée de 3 ans,**

. **AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention,**

. **la CHARGE de faire le nécessaire.**

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

Monsieur BRUNET rappelle au Conseil Municipal que la commune doit envoyer avant le 31 janvier 2014 à l'Inspection Académique, l'organisation retenue pour les activités scolaires et périscolaires lors de la prochaine rentrée afin qu'elle soit validée ou amendée.

Il rappelle les réunions organisées avec les enseignants, les représentants de parents d'élèves et la Commission scolaire municipale.

Il ressort de ces réunions un accord sur l'organisation suivante :

- Chaque après-midi, la moitié des élèves aura cours de 13 h 15 à 16 h 15,
- l'autre moitié aura cours de 13 h 15 à 14 h 45 et pratiquera ensuite des activités périscolaires, gérées et financées par la commune.

Chaque classe aura donc dans la semaine 3 heures d'activités périscolaires.

Cette organisation permet :

- . à tous les enfants de sortir à la même heure (facilité pour les parents ayant des enfants dans des classes différentes)
- . de réduire de moitié le nombre des intervenants nécessaires,
- . de pouvoir mutualiser les moyens avec d'autres communes ayant retenus d'autres horaires (St Clément par exemple qui a choisi le moment de la pause médiane).

Les cours auront lieu le mercredi matin et il n'y aura pas de cantine le mercredi midi.

Par contre, la garderie fonctionnera le matin et le midi. Les parents qui ne souhaiteront pas inscrire leurs enfants aux activités périscolaires (pas obligatoires) viendront chercher leurs enfants à 14 h 45, 2 jours par semaine.

Sont ensuite évoqués :

- . les locaux qui accueilleront les activités : en principe pas de problème grâce à la salle multi-activités, la bibliothèque-salle informatique, la garderie, des salles disponibles dans la mairie ainsi que la salle Milsonneau et les installations sportives.
- . les différents contacts pris pour les activités susceptibles d'être programmées : l'école de musique de Longué, un sculpteur sur tuffeau, artiste peintre, les arts du cirque, atelier d'écritures, Sports et Loisirs d'Angers pour des activités sportives et culturelles, Orchestre à l'école, tennis, etc...ainsi que leurs coûts.
- . les moyens humains : les ATSEM municipaux, des animateurs extérieurs, des parents d'élèves ou Saint Martinien bénévoles.

Une réunion publique sera organisée avec les parents et les enseignants le 24 janvier prochain à 20 heures au centre culturel.

Exposé de Christophe LEFÈVRE, 1^{er} Adjoint, Tourisme :

La galette des anciens du 28 janvier prochain sera animée par Nathalie ROUSSET.

Pascal Belloeuve a pris un commerce à Longué et la guinguette ne fonctionnera donc pas cet hiver. Il s'engage néanmoins à régler le loyer hivernal fixé à 150 €/mois.

Exposé de Mr BIGOT, 2nd Adjoint, urbanisme, bâtiments, architecture :

Les travaux de remplacement de canalisations au camping sont pratiquement terminés et ont été faits par le personnel communal avec la location d'une mini-pelle.

Le personnel communal a reçu de nouvelles tenues de travail (jaunes et bleues)

Les filets et les poteaux vont être installés autour du city stade.

Exposé de Mr BRUNET, 3^{ème} Adjoint, Ecoles – Education – Culture – Communication

Bulletin Municipal : Il sera disponible comme convenu vendredi après-midi en mairie.

Il remercie les conseillers de bien vouloir en prévoir la distribution dès ce week-end.

Le recensement va débiter la semaine suivante, pour une durée de 4 semaines, les 2 agents recenseurs ont commencé leur formation.

. Exposé de Mr JOUSSELAIN 4^{ème} Adjoint, voirie :

Les fossés ont été fauchés par l'entreprise PLOQUIN.

Seules restent à faire les haies autour du centre culturel.

Les trous dans les routes vont être bouchés dès que le temps le permettra.

- . CLASSE DÉCOUVERTE ECOLE :** Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du devis de Car Sud Loire pour le transport des enfants en classe découverte dans la Manche en mars prochain, d'un montant de 1 270 € TTC. (devis qui sera sûrement réévalué du fait du changement du taux de TVA). Le Conseil en prend note.

. TRANSFERT DE CRÉDITS (exercice 2013) :

Le Conseil Municipal APPROUVE le transfert de crédits suivant :

. 738 € seront prélevés à l'article 61522

. 738 € seront reportés à l'article 7391171.

. DEVIS JVS : CHANGEMENT DE GAMME DE LOGICIEL :

Dans le cadre de la dématérialisation des opérations comptables, il est nécessaire de changer de logiciel informatique et de migrer de la gamme d'Horizon Village vers celle d'Horizon Village on Line.

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise JVS décomposé comme suit :

- Pour l'année 2014 :

. les droits d'accès à la logithèque de la nouvelle gamme d'un montant de 2 413.00 € HT

. la cession des licences d'un montant de 2 900.80 € HT

(en investissement),

. la mise à niveau corrective et l'assistance à l'utilisation pour la somme de 725.20 €

(en fonctionnement).

- Pour les 2 autres années suivantes :

. seuls les frais de cession des licences d'un montant de 2 900.80 € HT en investissement et

. la mise à niveau corrective et l'assistance pour la somme de 725.20 € HT en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. ACCEPTE ce devis pour 2014 et les 2 autres années suivantes,

. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.

. AFFAIRES DIVERSES :

Le règlement intérieur a été remis à l'ensemble du personnel afin qu'il puisse le consulter.

Une réunion est prévue le 20 janvier 2013 pour la signature de ce document et pour partager la galette. Le Conseil Municipal est convié à ce moment.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 3 février 2014

Les réunions préparatoires au budget 2014 sont fixées au 17/02 à 18 heures pour le fonctionnement et au 24/02 à 18 heures pour l'investissement.

Enfin, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la date des vœux fixée au vendredi 17 janvier à 19 h 30.

